Informations précontractuelles

Technoperformance est une entreprise individuelle créée le 24/01/2017 inscrite à la chambre des métiers de St Pierre, elle propose un service de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques (APE 9511Z).
Technoperformance propose également la vente de matériel informatique, l'entreprise est inscrite au registre du commerce de Saint-Pierre de la réunion (97410) avec le numéro de SIRET 827 821 711 00039.
L'entreprise est représentée par Mr Ludovic Canonne, diplômé en informatique et réseaux à l'université René Descartes de Paris (75016).
Le siège de l'entreprise (appelé également atelier) est situé à l'adresse : 169 allée des bois noirs, ravine des cabris, 97432 St Pierre.

Conditions Générales de Réparation

Article 1 – Tarifs

1.1 Toute intervention sur votre matériel entraine des frais forfaitaires de diagnostique facturés 20€
1.2 A moins qu'un devis n'ait été établi et validé les tarifs annoncés dans la fiche de prise en charge matériel sont donnés à titre indicatif

Article 2 – Déclaration

2.1 Vous déclarez que votre matériel ne contient pas de fichiers ou données de nature illégale.
2.2 Vous savez que si vous ne réclamez pas votre matériel dans un délai de 2 mois suivant sa date de dépôt, TechnoPerformance considèrera que votre matériel est abandonné et pourra procéder à sa destruction sans mise en demeure.
2.3 Vous avez vérifié la présence de vos données et logiciels sur votre ordinateur ou support externe lors de la restitution, aucune réclamation ne pourra être exigée ultérieurement.

Article 3 – Garanties

3.1 Suite à une réparation le matériel est intégralement testé avant restitution ainsi qu'avec le client, en l'absence de réserves émises lors de la restitution la responsabilité de Technoperformance ne pourra être engagé par la suite si un dysfonctionnement fait son apparition.
3.2 Toute réparation sur un matériel existant et ne faisant pas intervenir de nouvelle pièce sera garantie 3 mois.
3.3 Si certaines fonctionnalités n'ont pu être testées lors du dépôt, la responsabilité de Technoperformance ne pourra être mise en cause si les périphériques concernés présentent un défaut lors de la restitution.
3.4 Tous devis ou proposition de réparation sera sous réserve d'autres pièces défectueuse ou défaut qui n'a pu être constaté lors du dépôt.

Article 4 – Limites de responsabilités

4.1 La perte de données pendant une intervention étant possible il relève de la responsabilité du client d'effectuer une copie de sauvegarde de l'intégralité des données et logiciels stockés sur son matériel. TechnoPerformance ne peut être tenu responsable de la perte ou endommagement de vos données et logiciels, ni de l'impossibilité dès les utiliser (par exemple dans le cas de migration de version système).
4.2 Si le client n'a pas pu effectuer ses sauvegardes TechnoPerformance pourra s'en charger à sa place moyennant un forfait de 25€, le disque devra être sain afin de ne pas entrer dans le cadre d'une récupération de données. TechnoPerformance ne pourra être tenu responsable de l'absence de certaines données ou logiciels dans le contenu de la sauvegarde.
4.3 TechnoPerformance ne peut être tenu responsable de dégâts habituellement couverts par les assurances (incendie, inondation, vol…) ou causés par l'oxydation.

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Délais

1.1 Lorsque des pièces ou articles sont indiqués comme étant « en cours d'approvisionnement » TechnoPerformance ne peux être tenu responsable des éventuels retards.
1.2 TechnoPerformance ne peut se substituer à la garantie constructeur et être tenu responsable du délai d'intervention de celui-ci.

Article 2 – Garanties

2.1 Hors mention spéciale le matériel vendu par Technoperformance bénéficie d'une garantie commerciale de 1 an (hors batteries). Si le matériel ou les pièces vendues sont reconditionnés ou d'occasion (précisé sur la facture) la garantie commerciale est de 3 mois.
2.2 Les articles encore sous garantie pourront être envoyés pour réparation chez un prestataire de services externe via un transporteur ordinaire. Il est recommandé, avant de laisser votre appareil, d'effectuer une copie de sauvegarde du contenu, puis de l'effacer.
2.4 Les Photocopies de facture doivent obligatoirement accompagner les articles en retour SAV.
2.5 Que la vente ai eu lieu à domicile ou en atelier le matériel bénéficiant d'un SAV sera déposé à l'atelier après prise de rendez-vous et validation via l'adresse mail habituelle : contact@technoperformance.re

Article 3 – Limites de responsabilités

3.1 TechnoPerformance ne peut être tenu responsable de dégâts habituellement couverts par les assurances (incendie, inondation, vol…) ou causés par l'oxydation.
3.2 Suite à l'installation d'une solution de sauvegarde (serveur NAS…) le client reste seul responsable de la sécurité de ses données grâces aux moyens proposés et mis en places (consignes d'utilisation…) TechnoPerformance ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise utilisation ou d'une avarie matériel entrainant une perte de données.

Article 4 – Clause de réserve de propriété

TechnoPerformance reste propriétaire des marchandises vendues tant que l'acquéreur ne lui a pas entièrement réglé le prix prévu mentionné sur la facture. Il en résulte qu'en cas de non-paiement, le vendeur pourra exiger à tout moment la restitution desdites marchandises. D'autre part, si ces marchandises sont détériorées, perdues ou volées, l'acheteur sera entièrement responsable des conséquences de ce sinistre. Il est tenu de souscrire une assurance qui garantira le paiement de l'indemnité directement au vendeur.

Réclamations et litiges

5.1 Toute réclamation pour non-conformité d'un produit ou service vendu par TechnoPerformance devra être adressée par courrier recommandé adressé au siège dans un délai de 72H suivant la facture qui atteste de la prise en charge ou de l'installation.
5.2 Cet établissement a désigné la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation, par la signature d'une convention enregistrée sous le numéro CS000486/1910. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande par écrit, mail ou sur internet :

Madame Eliane SIMON, médiateur Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

contact@sasmediationsolution-conso.fr

Formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site
https://www.sasmediationsolution-conso.fr

5.3 Dans les autres cas Le tribunal de Saint-Pierre (97410) sera le seul compétent en cas de litige quel qu'il soit.